

Compte-Rendu du 12/12/2018

Etaient présents : **M. LACARRERE, Mmes ARTIGUES, MONTEGUT, MM. BOUE, CALVET, ESQUERRE, Mmes DARMANI, DUCHEIN, ESTRADE.**

Etait excusé : **M PIQUE,**

Etait absente : **Mme ZANGHI.**

Secrétaire de séance : **Mme ARTIGUES**

La séance est ouverte à 20h30

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour la demande de subvention pour aider au financement de la Maison des associations.


Modification de l'ordre du jour acceptée à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, DRAC, pour financer la restauration de la statuette de l'église de Saint-Martin dont le montant des travaux s'élève à 9 955€ HT soit 11 946 € TTC.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette demande.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION



Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer la demande de subvention auprès du Conseil régional pour financer la restauration de la statuette de l'église de Saint-Martin dont le montant des travaux s'élève à 9 955€ HT soit 11 946 € TTC.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette demande.

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Urbanisme en matière de PLU, de document en tenant lieu (POS) et de carte communale » A LA CCCGS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer pour s'opposer au transfert de la compétence urbanisme en matière de PLU, de document en tenant lieu (POS) et de carte communale à la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, cette opposition.

INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel de l'agent et de la manière de servir. Il propose d'octroyer à l'agent administratif, une indemnité à la même hauteur que ses autres employeurs, au prorata du temps de travail dans la collectivité, à savoir 679,90 €. Cette indemnité serait versée en une seule fois en décembre 2018.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents, pour ce versement.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire donne lecture du rapport adressé par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement sur le prix et la qualité de l'eau. 59 prélèvements ont été effectués, ils ont tous été conformes du point de vue bactériologique et physicochimique. Le prix TTC au mètre cube est de 1.90 € au 01/01/2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce rapport.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique qu'il faut déposer les demandes de subventions pour le financement de la maison des associations avant le 15 janvier 2019. Pour cela il convient de délibérer pour solliciter les Co financeurs à savoir l'Etat, le Conseil départemental, le Conseil régional, la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat et la Fédération Française de Football. Le montant de l'opération, travaux et Maitrise d'œuvre, s'élèverait à 150 000 € HT d'après l'estimation de l'architecte.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces demandes de subventions et accepte le montant de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

- * Voierie : Le montant de l'enveloppe investissement pour les travaux 2019 s'élève à 21 091.78 €. Il est demandé de lister les chemins qui nécessitent des travaux, ils seront priorisés en fonction des crédits disponibles. En ce qui concerne l'entretien l'enveloppe est de 12 949 €. Elle sera utilisée pour l'épaveuse avec un premier passage au printemps sur les banquettes et pour assurer la visibilité, et plus tard un second passage complet. Cette enveloppe permettra aussi d'effectuer un jour de point à temps et un jour de curage de fossés.
- * Signalétique : les plaques des noms de rues vont être distribuées petit à petit par quartier.
- * Pour fêter la nouvelle année, un après-midi récréatif avec jeux de cartes et de société autour d'un vin chaud ou d'un chocolat chaud est programmé le samedi 19 janvier à 14 h 30 à la salle des fêtes de Lannes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Fait à MONTASTRUC-DE-SALIES, le 13 Décembre 2018

Le Maire



B.LACARRERE